



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 31 Août 2021

L'an deux mille vingt et un, le 31 août, les membres du Conseil municipal de la commune de Fretigney-et-Velloreille se sont réunis à 20h30 en salle de Conseil de la MAIRIE sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 25 août 2021, conformément à l'article L2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes : Nicole MILESI, Marie-Noëlle CHARLES, Aurore AIGNELOT, Isabelle CÊTRE-LANGONET, Cyrielle GROVEL.

MM. : Christian NOLY, Christian TISSOT, Thomas COLIN, Florian CRUCEREY, Claude GINESTET, Serge GORRIS, Jean-Marc MEUTERLOS.

Absents excusés : MME. Lydie FIARDA, MM. Régis RIVET, Luc TOUDOUZE.

Pouvoirs :

Madame Isabelle CÊTRE-LANGONET est désignée secrétaire de séance.

I. VALIDATION DU COMPTE RENDU DU 05 JUILLET 2021 :

Le compte rendu de la réunion du 05 juillet est validé par l'ensemble du Conseil municipal.

II. AVENANT EN MOINS VALUE SUITE AUX TRAVAUX DE VOIRIE 2021 :

Madame le Maire expose au Conseil municipal que dans le cadre des travaux de voirie 2021 le marché doit faire l'objet d'un avenant.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire,

Vu le code des marchés publics,

Vu le marché conclu avec l'entreprise adjudicataire des travaux, considéré en application de la délibération n°D2021_024 prise en séance le 06 avril 2021 relative à l'approbation du projet détaillé des travaux de voirie 2021.

- **Attributaire** : Sas EUROVIA BFC Agence de MONTBELIARD
- **Adresse** : 119 Faubourg de Besançon 25 200 MONTBELIARD
- **Marché initial** : d'un montant de 91 402.00 € HT + TVA20%
SOIT : 109 682.40 € TTC

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide de conclure l'avenant suivant :

- AVENANT n°1 en moins value d'un montant de -3 300.00 € HT + TVA20% SOIT :
- 3 960.00 € TTC

Qui a pour objet les travaux de voirie, Rue des Bâties(RD364A), Rue du Gymnase, Lavoir des Dhuys, Route de Vesoul, devant Boulangerie à Fretigney-et-Velloreille.

- Montant du nouveau marché : 88 102.00 € HT + TVA20%
SOIT : 105 722.40 € TTC

Le Conseil municipal AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

III. LOCATION APPARTEMENT 21 GRANDE RUE :

L'appartement sis 21 Grande Rue étant disponible à la location, Madame le Maire présente au Conseil municipal la demande de location de Mmes POSTIC Véronique et Gwendolyne.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- DECIDE d'accepter la demande de Mmes POSTIC de louer l'appartement du 21 Grande rue à compter du 07 Septembre 2021 ;
- AUTORISE Madame le Maire établir le contrat de location, les titres de recettes correspondants et signer tous les documents s'y rapportant.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

IV. OCTROI DE SUBVENTIONS :

Madame Le Maire informe le Conseil municipal avoir reçu des nouvelles demandes de subventions :

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les crédits inscrits au budget primitif 2021,

CONSIDÉRANT :

- les demandes de subventions sollicitées par le comité 70 Association Prévention Routière et FF La Romaine,
- la participation et l'implication de ces deux associations à la vie associative de la commune,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide d'approuver l'octroi de subventions comme indiqué ci après :

- 150.00 € à ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE
- 400.00 € à FF LA ROMAINE

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

V. LOCATION GYMNASSE 2021 :

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de délibérer pour la location du gymnase aux associations extérieures de la commune qui en ont fait la demande pour l'année 2021/2022 :

FOOTBALL CLUB DE MAILLEY-ET-CHAZELOT et ASSOCIATION LA BALLE JAUNE DE MAILLEY-ET-CHAZELOT

Le Conseil municipal après en avoir délibéré propose la location aux tarifs suivants :

- 250.00 € pour le FOOTBALL CLUB
- 400.00 € pour l'ASSOCIATION LA BALLE JAUNE

• Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

VI. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

1°) SPECTACLE HORS LES MURS THEATRE EDWIGE FEUILLERE :

Le spectacle aura lieu le mardi 14 septembre à la salle Fourouze, avec les règles sanitaires qui s'imposent.

2°) EFFRACTION LOCAL FOOT :

Madame le Maire informe le conseil municipal, qu'il y a eu des dégradations sur les bungalows du club de foot, une plainte a été déposée à la brigade de

gendarmerie de Dampierre sur salon. Notre assureur a également été prévenu, et un expert interviendra pour l'évaluation des dégâts.

3°) CEREMONIE REMISE DES DIPLOMES :

La cérémonie de remises des diplômes, aura lieu le 4 septembre, 22 jeunes de la commune ont réussi leurs examens à la fin de cette dernière année scolaire 2020 / 2021.

La carte jeune sera offerte à l'ensemble des diplômés, et un bon d'achat d'une valeur de 35€ à l'espace culturel.

4°) PREVISIONS TRAVAUX 2022 :

Madame le Maire rappelle, qu'une étude avait été réalisée pour l'aménagement de la place du centre bourg. Les différents bâtiments (école, périscolaire, micro crèche et gymnase) ayant été réhabilités, il peut être envisagé d'aménager la place et ses alentours, une réunion sera à programmer avec la commission travaux.

5°) CONTROLE D'ACCES DU GYMNASSE :

L'étude de devis est en cours, et l'installation pourra se faire prochainement afin de faciliter l'accès aux différents utilisateurs, suivant leurs créneaux d'utilisation.

6°) BOIS UTILISATION FOND DE COUPES :

Si des fonds de coupe n'ont pas été retirés, cette question sera étudiée, lors de l'attribution de l'affouage 2021-2022.

Madame le Maire clôt les débats et lève la séance à 22h45.